



HAL
open science

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière

Rapport Hcéres

► **To cite this version:**

Rapport d'évaluation d'une licence professionnelle. Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité : gestion comptable et financière. 2017, Université de Toulon. hceres-02027606

HAL Id: hceres-02027606

<https://hal-hceres.archives-ouvertes.fr/hceres-02027606>

Submitted on 20 Feb 2019

HAL is a multi-disciplinary open access archive for the deposit and dissemination of scientific research documents, whether they are published or not. The documents may come from teaching and research institutions in France or abroad, or from public or private research centers.

L'archive ouverte pluridisciplinaire **HAL**, est destinée au dépôt et à la diffusion de documents scientifiques de niveau recherche, publiés ou non, émanant des établissements d'enseignement et de recherche français ou étrangers, des laboratoires publics ou privés.

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations



Rapport d'évaluation

Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité

Université de Toulon

Campagne d'évaluation 2016-2017 (Vague C)

Rapport publié le 29/06/2017

HCERES

Haut conseil de l'évaluation de la recherche
et de l'enseignement supérieur

Département d'évaluation des formations

Pour le HCERES,¹

Michel Cosnard, président

En vertu du décret n°2014-1365 du 14 novembre 2014,

¹ Le président du HCERES "contresigne les rapports d'évaluation établis par les comités d'experts et signés par leur président." (Article 8, alinéa 5)

Évaluation réalisée en 2016-2017

Champ(s) de formations : Sociétés, langues, territoires

Établissement déposant : Université de Toulon

Établissement(s) cohabilité(s) : /

Présentation de la formation

La licence professionnelle (LP) *Métiers de la gestion et de la comptabilité* est une formation dispensée sur le site de l'IAE (Institut d'administration des entreprises) de Toulon depuis 2008 ; elle a pour partenaires plusieurs lycées (Bonaparte, La Tourrache de Toulon, Lycée St Exupéry à St Raphaël, Lycée Audiberti à Antibes et Lycée Beau Site à Nice). Elle a pour vocation de former des étudiants à occuper des postes à vocation comptable, sociale et/ou fiscale dans des entreprises ou des structures évoluant dans des secteurs d'activité divers.

Le volume d'heures d'enseignement de cette formation est de 430 heures. La LP est essentiellement dispensée en formation initiale classique. Il est mentionné dans le dossier l'accueil de quelques étudiants en formation continue (FC) qui sont en contrat de professionnalisation. Le programme est organisé en 7 unités d'enseignements (UE), dont 5 sont dispensées au semestre 5, les 2 UE professionnelles (projet tutoré et stage) étant positionnées sur le semestre 6.

Analyse

Objectifs

L'exposé des objectifs de la formation est clair, la fiche du Répertoire National des Certifications Professionnelles (RNCP) est bien renseignée et précise bien les métiers visés et les compétences acquises à l'issue de la formation. La LP *Métiers de la gestion et de la comptabilité* (MGC dans la suite du document) est clairement présentée et détaille précisément ses objectifs. Cette formation permet d'acquérir des compétences professionnelles de niveau intermédiaire dans le domaine de la comptabilité. Les métiers visés sont clairement exposés : essentiellement assistant de gestion en comptabilité, assistant au contrôle de gestion, assistant en gestion des ressources humaines, assistant de gestion d'entreprise. Le double objectif d'enrichissement des compétences acquises lors du Brevet de Technicien Supérieur (BTS) ou du Diplôme Universitaire de Technologie (DUT) et de préparation au Diplôme de Comptabilité Générale (DCG) va dans le sens d'une meilleure insertion professionnelle. Toutefois, cet objectif annoncé n'est pas totalement rempli aux yeux des étudiants qui suivent cette formation. Les compétences acquises en termes académiques, de compétences transversales et de savoir faire techniques sont bien détaillées.

Organisation
<p>L'organisation de la formation privilégie l'accès à des publics divers (formation initiale, formation continue) en : plaçant les enseignements au semestre 5 et l'ensemble constitué du stage (13 semaines) et du projet tutoré au semestre 6, plaçant les cours en fin de semaine sur les journées de jeudi et vendredi et la matinée du samedi.</p> <p>Avec un volume de 430 heures d'enseignement, toutes concentrées sur le semestre 5, les volumes quotidiens ne peuvent qu'être lourds pour les étudiants ; en effet, les cours ne se déroulant que sur deux jours et demi, les temps d'enseignement quotidiens sont estimés à plus de 9 heures par jour. Des informations supplémentaires concernant le calendrier de la formation auraient permis d'apprécier plus finement ce point.</p> <p>La part des étudiants en alternance au sein de la formation est faible (seuls 3 à 4 contrats de professionnalisation sont évoqués par an) ; l'alternance permettrait de favoriser l'immersion en milieu professionnel des étudiants tout au long de l'année de formation et ainsi leur insertion dans l'emploi. Une mutualisation de certains cours avec la licence « Comptabilité Contrôle Audit » est mise en place. La formation prépare de fait les étudiants au Diplôme de Comptabilité et de Gestion (DCG) sans en donner les dispenses.</p> <p>La LP MGC est essentiellement dispensée en formation initiale classique. Il est mentionné l'accueil de quelques étudiants de FC qui sont en contrat de professionnalisation.</p>
Positionnement dans l'environnement
<p>La licence professionnelle est correctement insérée dans le tissu économique et social de la région. Peu de concurrence lui est opposée une LP « paie » au sein de l'Unité de Formation et de Recherche de Droit de l'Université de Toulon). Les professionnels du secteur participent activement aussi bien aux enseignements qu'à la vie du diplôme et de l'IAE ; des professionnels du secteur sont membres du Conseil d'Administration de l'IAE de Toulon. Cela montre que cette formation a une place réelle dans le milieu local de la gestion comptable et financière.</p> <p>Enfin, il n'existe pas d'autres licences professionnelles positionnées dans des disciplines proches de la comptabilité dans le même champ de l'université.</p>
Equipe pédagogique
<p>L'équipe pédagogique est diversifiée, associant enseignants-chercheurs (16 % des enseignements), enseignants (54 % des enseignements) et professionnels du secteur de la comptabilité et de la finance (30 % des enseignements.) Toutefois, les enseignements assurés par les intervenants socioprofessionnels se concentrent sur les matières juridiques et aucun enseignement de gestion ne leur est confié. On peut regretter également le faible nombre d'heures d'enseignement qu'accomplissent les enseignants-chercheurs (16 %), l'essentiel des heures d'enseignement étant assuré par des professeurs du secondaire.</p> <p>Il est difficile d'apprécier plus finement ce critère au regard de l'absence de certaines informations (discipline de rattachement des enseignants-chercheurs notamment).</p>
Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études
<p>Les effectifs présentés dans le dossier en annexe sont satisfaisants pour une formation de gestion. Ils sont stables depuis plusieurs années, avec une légère progression au sein de la formation des étudiants inscrits en formation continue ; le public est ainsi de plus en plus diversifié, tant du point de vue de ce critère que de l'origine des étudiants en termes de diplôme. Ils viennent principalement de BTS et de DUT, mais également d'autres formations. La licence professionnelle peine toutefois à attirer des étudiants de deuxième année de licence (L2).</p> <p>L'insertion professionnelle est réelle à l'issue de ce diplôme, oscillant entre 73,3 % et 87,5 % à 30 mois ; on ne dispose pas de chiffres précis à plus court terme. La poursuite d'études est trop importante au regard de la nature professionnelle du diplôme et de l'objectif d'insertion professionnelle immédiate annoncé par la formation. Sur les trois dernières années renseignées, le taux de poursuite d'études est en moyenne de 53 %, ce qui place de fait cette LP comme sas d'entrée pour le DCG ; notons à titre de réserve sur cette appréciation que ces résultats ne portent que sur un nombre de répondants qui représente environ 50 % des effectifs de la promotion. Le dossier mentionne que cette poursuite d'études est une volonté du secteur mais elle demande néanmoins à être considérée avec beaucoup d'attention.</p> <p>Les taux de réussite au diplôme avoisinent les 90 % chaque année.</p> <p>Le dossier ne mentionne pas le nombre des candidatures qui sont déposées chaque année.</p>

Place de la recherche
<p>Bien que cette formation soit une licence professionnelle, on peut regretter que ses liens avec des laboratoires de recherche en sciences de gestion ne soient pas explicitement mentionnés. L'équipe pédagogique comprend toutefois deux enseignants-chercheurs en gestion, dont la directrice du laboratoire de recherche en sciences de gestion de l'université.</p>
Place de la professionnalisation
<p>La place de la professionnalisation dans le cursus de la formation est en adéquation avec les exigences d'une licence professionnelle. Une ouverture sur le monde socioprofessionnel est proposée par le truchement de conférences auxquelles sont conviés divers acteurs du secteur de la comptabilité et de la finance. Aucun élément du dossier ne fait mention de processus de certification au sein de la LP ni de ponts effectués vers l'acquisition de compétences extra-professionnelles (technologies de l'information et la communication, langues, etc.).</p> <p>La présence de professionnels au sein de l'équipe pédagogique (30 % des enseignements) constitue également un facteur de professionnalisation. La connaissance du milieu professionnel est apportée également par les projets tuteurés portant sur des sujets en lien avec la comptabilité et plus encore le stage final en entreprise.</p> <p>La fiche RNCP est bien renseignée. L'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) est absente du dossier comme dans l'ensemble de l'université.</p> <p>Un effort sur le développement des contrats de professionnalisation permettrait une meilleure intégration professionnelle des étudiants tout au long de la formation.</p>
Place des projets et des stages
<p>Le cursus laisse une large place à la professionnalisation, ce qui est satisfaisant pour une LP. Cette professionnalisation se concrétise sous la forme des unités d'enseignement (UE) Projets et Stage. Le stage est un stage préprofessionnel. Il existe un réel contrôle (professionnel et académique) pour vérifier que les missions et activités sont bien en adéquation avec les objectifs du diplôme. Un double suivi des stagiaires est assuré par un tuteur enseignant et un tuteur professionnel. Le dossier mentionne l'existence d'une réelle difficulté pour les enseignants à encadrer tous les stagiaires, du fait de leur nombre restreint, et ce malgré une qualité d'encadrement soulignée par le conseil de perfectionnement.</p> <p>Ce stage, d'une durée de 13 semaines, donne lieu à la production d'un document écrit et à une soutenance, centrés sur une problématique professionnelle. Le dossier comporte une annexe méthodologique distribuée aux étudiants lors de leur entrée dans l'entreprise. Les projets professionnels et les stages sont respectivement valorisés 10 crédits européens (ECTS) et 20 crédits ECTS ce qui constitue la moitié des crédits nécessaires pour l'obtention du diplôme.</p> <p>Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la nature ni le contenu du projet tutoré, dont on sait uniquement qu'il correspond à un volume global de 130 heures de travail annuel par étudiant.</p>
Place de l'international
<p>La place de l'international est très limitée, ce qui n'est pas surprenant pour une formation qui vise une insertion locale de ses diplômés. Le diplôme étant très professionnalisant dans un contexte juridique et comptable français, la place de l'international y est marginale. Le dossier n'indique ainsi aucune ouverture vers l'international ni de mobilité entrante ou sortante des étudiants.</p>
Recrutement, passerelles et dispositifs d'aide à la réussite
<p>Le recrutement est ouvert à tout étudiant ayant validé un bac+2 comportant des enseignements à orientation comptable et de gestion (BTS, DUT) à l'exclusion des diplômes étrangers équivalents. La formation est également ouverte à la formation continue pour un faible nombre d'étudiants. Les étudiants recrutés viennent ainsi principalement de BTS et de DUT, mais également d'autres formations. La licence professionnelle peine à attirer des étudiants de deuxième année de licence (L2). Le recrutement se fait de manière très sélective : dossier et score IAE-Message pour l'admissibilité et entretien pour l'admission en formation initiale ; les candidats à la formation continue sont dispensés du score IAE-Message.</p> <p>En termes de passerelles, aucun dispositif propre à la LP n'est mentionné ; toutefois, la validation d'UE acquises dans le cadre du BTS ou du DUT permet une équivalence dans le cadre de la préparation du DCG.</p> <p>Malgré une difficulté identifiée par les rédacteurs du dossier en termes de pré-requis des étudiants, aucun dispositif d'aide à la réussite n'est mentionné ; seule est évoquée une « différenciation pédagogique » menée dans le cadre du suivi de stage, sans que soient précisés ses modalités.</p> <p>La formation accueille quelques étudiants chaque année dans le cadre de dispositifs de VAE ou de VES, ce qui permet de diversifier le public.</p>

Modalités d'enseignement et place du numérique

Les modalités d'enseignements sont classiques et satisfaisantes pour une licence professionnelle. Le diplôme fonctionne en présentiel, en formation initiale classique avec quelques étudiants de FC (contrats de professionnalisation). Les cours sont regroupés en fin de semaine et sont communs aux étudiants de filière classique et aux étudiants sous contrat de professionnalisation. Les cours sont concentrés sur le semestre 5.

Les dispositifs d'accompagnement des publics spécifiques (étudiants handicapés, sportifs de haut-niveau) sont ceux qui sont proposés par l'IAE et l'Université de Toulon ; aucun dispositif propre à la LP n'est mentionné. Aucune information n'est donnée sur l'accueil durant ces dernières années de tels publics au sein des effectifs de la LP.

Des dispositifs nombreux ont été mis en place par l'IAE afin que les étudiants puissent accéder à des ressources en langues, par le truchement d'outils numériques notamment (7speaking) ; ils peuvent également préparer le « Test of English for International Communication (TOEIC) dans le cadre d'enseignements libres. Pour les enseignements non linguistiques, l'utilisation des outils numériques (plateforme Moodle) n'est que trop peu développée. Les ressources et outils numériques ne sont en effet utilisés que pour la mise à disposition des informations pédagogiques aux étudiants.

Evaluation des étudiants

Les règles générales d'évaluation des étudiants, les modalités de contrôle des connaissances et les règles de délivrance du diplôme ne sont pas détaillées dans le dossier. Les règles d'affectation des crédits européens (ECTS) sont cependant bien précisées pour chaque unité d'enseignement (UE).

L'évaluation des étudiants se fait de manière égale sous forme de contrôle continu (50 %) et de contrôle terminal (50 %). Les étudiants sont correctement informés des modalités d'évaluation, que ce soit concernant les examens ou concernant le mémoire professionnel. Il est difficile de juger l'appréciation des évaluations par les étudiants dans la mesure où le nombre de répondants est faible (14) et où les éléments chiffrés communiqués présentent certaines incohérences. Un détail de ces résultats par type d'étudiant (formation initiale / formation continue) aurait permis une compréhension plus fine.

La composition du jury de délivrance du diplôme n'est pas précisée dans le document. Le taux de réussite affiché est d'environ 90 % (variable selon les années).

Suivi de l'acquisition de compétences

L'équipe pédagogique assure un bon suivi des étudiants mais qui ne s'apparente pas vraiment à un suivi de l'acquisition des compétences. En effet, ce dernier est décrit comme informel (pas de livret de suivi ni de portefeuille de compétences) ; cela rend l'évaluation de ce critère impossible. Rien n'est dit de la manière dont est effectué ce suivi, exception faite de son caractère tripartite (responsable de diplôme, tuteur universitaire, tuteur au sein de la structure d'accueil).

Le dossier indique que le dénombrement des compétences « semble » difficile à mettre en place, mais aucune précision n'est apportée sur cette difficulté et sur de possibles pistes pour pallier ce problème.

Suivi des diplômés

Le suivi des diplômés n'est pas formalisé au niveau de cette formation, au-delà du suivi qui est fait par l'Observatoire du Suivi, de l'Insertion Professionnelle et de l'Evaluation (OSIPE). Ce suivi est complété par les relations entretenues avec les professionnels du secteur, mais ces relations sont informelles et ne font pas l'objet d'un suivi formalisé.

Le dossier fait mention d'une association des anciens étudiants, sur laquelle pourrait reposer un suivi plus fin du devenir des diplômés, mais il n'est pas précisé si cette association existe ou si elle doit être créée.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Un conseil de perfectionnement se réunit avec une fréquence qui n'est pas précisée ; il réunit les représentants de la LP et ceux de la licence 3 Sciences de Gestion.

Les membres de l'équipe pédagogique se réunissent en fin d'année ; le dossier ne précise pas si cette réunion se fait dans le cadre du conseil de perfectionnement ou en-dehors de celui-ci. On peut ainsi regretter que ce conseil n'intègre pas de professionnels au-delà de ceux de cette équipe pédagogique, ni d'étudiants comme le ferait un conseil de perfectionnement.

Les étudiants sont consultés annuellement sur différents critères : disponibilité de l'équipe pédagogique, adéquation du diplôme à leurs objectifs professionnels, conditions matérielles d'enseignement, etc.

L'évaluation qui est faite des données obtenues mérite d'être reconsidérée :

certaines ratios obtenus sont difficilement compréhensibles,

une appréciation positive est portée par l'équipe pédagogique sur des ratios qui requièrent une attention particulière (les rédacteurs du dossier apprécient positivement le fait que 30 % des étudiants jugent la quantité de travail à fournir inadaptée),

le fait que 57 % des étudiants considèrent le contenu des enseignements comme inadapté par rapport au programme annoncé n'appelle qu'un constat d'étonnement et aucune proposition de solution.

Conclusion de l'évaluation

Points forts :

- La licence professionnelle *Métiers de la gestion et de la comptabilité* propose une formation en comptabilité qui s'insère complètement dans l'offre de formation de l'établissement.
- Son positionnement dans l'environnement socio-économique est satisfaisant.
- La formation fonctionne bien. Elle est gérée de manière cohérente par l'équipe pédagogique en relation avec l'environnement professionnel local.

Points faibles :

- Le taux de poursuite d'études est trop élevé et ne correspond pas aux objectifs d'insertion professionnelle d'une licence professionnelle.
- Il existe un problème de positionnement vis-à-vis du diplôme de comptabilité et de gestion (DCG).
- La formation n'assure pas de suivi formalisé de l'acquisition des compétences par les étudiants.
- La formation n'intègre pas assez d'étudiants en contrat de professionnalisation.
- L'utilisation des outils numériques n'est pas suffisamment intégrée aux enseignements.
- Pas suffisamment d'enseignants-chercheurs en sciences de gestion

Avis global et recommandations :

Cette licence professionnelle est pilotée de manière satisfaisante. Elle bénéficie d'un recrutement de qualité et les débouchés professionnels trouvés par les étudiants correspondent aux métiers cibles et aux objectifs de la formation. La LP MGC est clairement positionnée en sciences de gestion et a sa place dans le champ « Sociétés, langues, territoires » de l'université de Toulon. Compte tenu des informations disponibles, elle n'est pas en concurrence avec d'autres formations du champ, ni de son environnement proche et vient bien compléter l'offre de formation en assurant une poursuite d'études et des débouchés professionnels corrects à des étudiants issus de bac+2 en gestion comptabilité ne pouvant ou ne souhaitant pas poursuivre des études en master. Elle propose une voie non couverte par d'autres formations de même niveau.

Néanmoins, la poursuite d'études est trop importante ; cette poursuite s'explique par un problème de positionnement de la LP MGC vis-à-vis des formations au diplôme de comptabilité et de gestion (DCG) ; en effet, la LP MGC propose de préparer à cet examen national sans permettre aux étudiants de bénéficier d'équivalences comme le permettent d'autres formations. Le comité suggère de voir dans quelle mesure il serait possible d'intégrer ces équivalences afin d'éviter que cette situation s'institutionnalise.

Le développement de cette LP doit également envisager l'augmentation du nombre d'étudiants en alternance, afin d'accroître son caractère professionnalisant. L'équipe pédagogique doit également intégrer davantage d'enseignants chercheurs en sciences de gestion.

Ajoutons qu'un effort devra être fait dans le cadre de cette formation sur la formalisation du suivi des étudiants dont les modalités ne sont pas connues. Cet effort de formalisation devra être appuyé sur un accompagnement de l'équipe pédagogique pour l'utilisation dans leurs enseignements des technologies de l'information et de la communication (TIC).

Pour conclure, la qualité du dossier fourni n'a pas permis d'apprécier cette LP dans toute sa mesure au regard du caractère lacunaire des informations fournies et des nombreuses coquilles émaillant le texte.

Observations de l'établissement

La Garde, le 11 Mai 2017

EB/KBC / 2017 n° 069

Cabinet de la Présidence

Dossier suivi par : Karine BENET-CATTIN

Tél 04 94 14 24 65 – cabinet-presidence@univ-tln.fr

Le Président d'Université

à

Monsieur le Directeur

Jean-Marc GEIB

Département d'évaluation des formations
HCERES

Objet : Evaluation Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité

Monsieur le Directeur,

Nous avons pris connaissance du rapport d'évaluation de Licence professionnelle Métiers de la gestion et de la comptabilité. Nous tenons à remercier le comité d'évaluation, pour la qualité de l'évaluation menée et les remarques constructives formulées.

En réponse à votre demande, nous vous faisons part, ci-dessous, des observations de portée générale du responsable de la formation.

« Nous avons choisi de répondre aux passages du rapport qui nous ont semblé appeler un complément en suivant l'ordre des rubriques et en rappelant le point concerné. Nos observations/réponses sont en bleu.

Organisation

Extrait du rapport : *les cours ne se déroulant que sur deux jours et demi, les temps d'enseignement quotidiens sont estimés à plus de 9 heures par jour. Des informations supplémentaires concernant le calendrier de la formation auraient permis d'apprécier plus finement ce point.*

Observation/réponse : *Les cours commencent la seconde semaine de septembre et les étudiants n'ont pas de vacances à la Toussaint et en février.*

Les cours se déroulent jeudi et vendredi 8 h par jour, donc 16 h au total et 4 h le samedi matin. On ne dépasse jamais 8 h par jour. Il est à noter que cet horaire est apprécié par les étudiants qui peuvent facilement organiser leur semaine et par les intervenants professionnels.

Équipe pédagogique

Extrait du rapport : *l'essentiel des heures d'enseignement étant assuré par des professeurs du secondaire.*

Observation/réponse : *Les professeurs du secondaire enseignent tous en classes de technicien supérieur « BTS comptabilité et gestion » et sont également correcteurs et membres du jury aux DCG (bac + 3) et DSCG (bac + 5). Les enseignants-chercheurs sont de section 06 en contrôle de gestion et en stratégie.*

Effectifs, insertion professionnelle et poursuite d'études

Extrait du rapport : *Le dossier ne mentionne pas le nombre des candidatures qui sont déposées chaque année.*

Observation/réponse : *Nous avons entre 40 et 50 candidatures chaque année.*

Place de la professionnalisation

Extrait du rapport : *L'Annexe Descriptive au Diplôme (ADD) est absente du dossier comme dans l'ensemble de l'université.*

Observation/réponse : En effet cette démarche, centralisée à l'UTLN, est en cours de déploiement.

Place des projets et des stages

Extrait du rapport : Aucun élément du dossier ne permet d'apprécier la nature ni le contenu du projet tuteuré, dont on sait uniquement qu'il correspond à un volume global de 130 heures de travail annuel par étudiant.

Observation/réponse : Le travail se décompose en plusieurs étapes

- *Formation des groupes de travail*
- *Choix des sujets*
- *Moyens pédagogiques et financiers nécessaires*
- *Prise de RDV auprès des professionnels*
- *Entretien*
- *Compte rendu avec le professeur responsable*
- *Explicitation de la gestion de projet avec les matrices à utiliser*
- *Rédaction du support écrit et du PP en vue de la soutenance*
- *Soutenance orale*

Place de l'international

Ce diplôme recrute uniquement des étudiants ayant un cursus national en raison des prérequis nécessaires en comptabilité, droit et fiscalité.

Modalités d'enseignement et place du numérique

Extrait du rapport : l'utilisation des outils numériques (plateforme Moodle) n'est que trop peu développée. Les ressources et outils numériques ne sont en effet utilisés que pour la mise à disposition des informations pédagogiques aux étudiants.

Observation/réponse : Un ordinateur portable est mis à la disposition de chaque étudiant qui ne dispose pas d'un appareil personnel pour la durée de l'année. Les étudiants peuvent l'utiliser pour les travaux en cours et à l'extérieur, les projets tuteurés et le stage.

Il est particulièrement utile pour l'acquisition de compétence professionnelle sur les logiciels et activités suivants :

La LP a pu former ses étudiants à grâce à son conventionnement avec les organismes suivants :

1. L'URSSAF :

- À la DSN (la déclaration sociale nominative) mis en place en 2017 qui se compose d'un calcul gratuit des salaires en ligne pour les entreprises de moins de 20 salariés, la gestion des charges sociales et de tous les éléments impactant la vie des salariés dans l'entreprise comme les congés maladie ou autres en temps réels.

2. La banque de France

- Logiciel de prévision, d'analyse financière et de trésorerie GEODE

Outre la suite Office qui est fournie aux étudiants avec les PC portables, divers enseignants utilisent aussi des logiciels facilement accessibles comme JMOT pour la modélisation des diagrammes, schémas, événements et résultats, SPHINX logiciel de dépouillement d'enquêtes, CHART EXPERT pour l'ordonnancement et EDRAW logiciel pour les matrices AXS.

Il est vrai que la plateforme Moodle est surtout utilisée pour la mise à disposition de documents (cours, TD et corrections, documentation) essentiellement par les enseignants titulaires, car il faut un compte mail à l'université et demander les ouvertures de cours par promotion et par enseignant. Cela décourage la plupart des vacataires.

Évaluation des étudiants

Extrait du rapport : Les règles générales d'évaluation des étudiants, les modalités de contrôle des connaissances et les règles de délivrance du diplôme ne sont pas détaillées dans le dossier.

Observation/réponse : *Extrait du règlement d'examen*

5.1 Nature des épreuves

Le contrôle des connaissances et aptitudes s'effectue soit par un contrôle continu (CC) soit par un contrôle terminal (CT), soit par une combinaison des deux.

Les épreuves peuvent être orales ou écrites.

Les modalités de contrôle des connaissances sont précisées dans les tableaux annexes.

Les étudiants doivent se présenter à toutes les épreuves prévues dans leur contrat d'études.

UE professionnelle : stage

Il fait l'objet d'une convention avec l'entreprise d'accueil.

L'étudiant est encadré par un tuteur universitaire et un maître de stage en entreprise.

Le tuteur universitaire est un enseignant à l'IAE de Toulon, titulaire ou contractuel.

À l'issue du stage, un rapport écrit sera remis par l'étudiant et une soutenance orale sera présentée devant un jury.

Le jury est composé du tuteur universitaire et du maître de stage, ou à défaut, d'un deuxième enseignant de l'IAE. Dans ce cas, le maître de stage devra remettre un rapport écrit concernant l'évaluation qualitative du stage (pas de note).

L'appréciation de la qualité du stage, du rapport de stage et de la soutenance conduira le jury à attribuer la note de stage (UE 7).

UE professionnelle : projet tuteuré

Le projet tuteuré est soumis à la production d'un rapport écrit par l'étudiant et d'une soutenance orale.

L'évaluation portera sur la qualité du rapport et de la soutenance, mais aussi sur la qualité du travail fourni tout au long de l'année sur le projet tuteuré.

5.2 Calcul des notes

Les tableaux annexes précisent la nature des épreuves, les coefficients et ECTS de chaque ECUE et UE.

ECUE : lorsque l'ECUE fait l'objet d'une combinaison de CC et CT la règle de calcul de la note est spécifiée dans le tableau annexe.

UE : La note de l'UE est obtenue en effectuant la moyenne des notes des ECUE affectées de leur coefficient.

NOTE PROFESSIONNELLE : la note professionnelle s'obtient en calculant la moyenne des notes des UE de projet et de stage affectées de leur coefficient

NOTE A L'ANNÉE : La note de l'année s'obtient en calculant la moyenne des notes d'UE affectées de leur coefficient

Note du DIPLÔME : la note du diplôme est la note de l'année.

Dans le cas d'une demande d'accès à un diplôme, les ECUE, UE, semestre ou année, obtenus par validation des acquis ne donnent pas lieu à l'attribution d'une note. Le coefficient de l'enseignement est alors neutralisé (ne rentre pas dans le calcul de la moyenne).

Dans le cas d'une demande de validation pour l'obtention d'un diplôme, le jury peut attribuer une note à un ECUE, une UE, un semestre ou une année.

5.3 Absence aux épreuves

En cas d'absence à une épreuve d'examen, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'examen et son semestre ne pourra être validé dans le cadre de la session concernée.

Une absence à une épreuve de contrôle continu peut éventuellement donner lieu à une épreuve de remplacement après justification de l'absence et sur demande de l'étudiant auprès du directeur de la composante. Cette disposition ne confère aucun droit pour l'étudiant.

Si l'épreuve n'est pas remplacée, la note sera zéro si l'absence n'est pas justifiée ou neutralisée dans le cas contraire.

Les justifications d'absence accompagnées des documents de crédibilité (certificat, convocation...) doivent être fournies dès la rentrée de l'étudiant à l'IAE, et non quand l'administration demande des comptes, faute de quoi l'absence sera considérée comme non justifiée.

UE professionnelles : stage et projet tutoré

En cas de non-réalisation du projet tuteuré, de non-remise du rapport ou d'absence de soutenance orale, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'examen et son semestre I ne pourra être validé.

En cas de stage non effectué dans sa durée obligatoire, non remise du rapport de stage ou d'absence de soutenance orale, l'étudiant sera considéré comme défaillant à l'examen et son semestre II ne pourra être validé.

6. MODALITÉS D'ACQUISITION DES CRÉDITS EUROPÉENS ET RÈGLES DE PROGRESSION

Les modalités d'acquisition des crédits européens sont les mêmes pour les deux sessions. Chaque année, semestre, UE, ECUE est validé si l'étudiant a obtenu les crédits ECTS qui lui sont affectés.

Pour obtenir les ECTS de l'année, semestre, UE, ECUE l'étudiant doit :

- Soit les obtenir directement en obtenant une note $\geq 10/20$*
- Soit les obtenir par compensation*

Les ECUE dont la note est $\geq 10/20$ sont capitalisables.

Les UE dont la note est $\geq 10/20$ sont définitivement acquises et capitalisables.

Pour obtenir les 60 ECTS de l'année, l'étudiant doit avoir :

- une note d'année $\geq 10/20$*
- ET une note professionnelle $\geq 10/20$*

Règles de compensation

La compensation directe à l'intérieur d'une unité d'enseignement (UE)

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les ECUE d'une UE et si la note obtenue à l'UE est $\geq 10/20$, l'étudiant valide l'UE et les ECUE qui la composent.

La compensation à l'année

Si l'étudiant n'a pas obtenu directement les UE ET s'il a obtenu les 60 ECTS de l'année, il valide les UE par compensation.

Cette compensation se fait sans note éliminatoire.

Deuxième session

Modalités d'organisation

Une deuxième session est organisée à une période fixée dès la publication des résultats de la première session. Elle est destinée aux étudiants déclarés non admis à la première session.

Règles de report

Report des notes obtenues à la 1ère session :

La 2^{ème} session porte sur les ECUE non acquis des UE non validées par l'étudiant à la 1^{ère} session. L'étudiant conserve le bénéfice des notes $\geq 10/20$ sur proposition du jury aux UE et ECUE.

Cas particulier des notes obtenues en contrôle continu :

Les notes obtenues en contrôle continu sont automatiquement reportées à la deuxième session si la note est supérieure au seuil de 10/20. L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise par demande écrite déposée dans les 15 jours après délibération du jury.

Renonciation du bénéfice du report :

- L'étudiant ne peut pas renoncer au bénéfice de la note acquise à une UE $\geq 10/20$.

- L'étudiant peut renoncer au bénéfice de la note acquise à un ECUE $\geq 10/20$ d'une UE non validée par demande écrite déposée dans les quinze jours après délibération du jury. Dans ce cas, seule la note obtenue lors de la deuxième session sera prise en compte lors des délibérations finales.

Règles de calcul de notes spécifiques à la 2ème session aux ECUE :

Les notes de CC sont reportées et les règles de calcul sont identiques à celles de la session 1.

Redoublement :

L'étudiant autorisé à redoubler conserve toutes les notes d'UE et d'ECUE $\geq 10/20$.

Il peut également conserver, à sa demande, le bénéfice des UE pour lesquelles il a obtenu une note supérieure ou égale à 8/20.

Il peut renoncer au bénéfice de toute note $\geq 10/20$ obtenue à un ECUE d'une UE non validée.

La demande écrite devra être déposée au secrétariat pédagogique au plus tard dans les quinze jours suivant la rentrée.

7. OBTENTION DU DIPLÔME ET MENTIONS

La licence professionnelle est décernée aux étudiants qui ont obtenu à la fois une moyenne générale égale ou supérieure à 10 sur 20, y compris le projet tuteuré et le stage, ET une moyenne égale ou supérieure à 10 sur 20 à l'ensemble constitué du projet tuteuré et du stage.

L'obtention du diplôme de Licence Professionnelle confère le grade de Licence.

Lorsque la licence professionnelle n'a pas été obtenue, les UE dans lesquelles la moyenne de 10 a été obtenue sont capitalisables. Ces UE font l'objet d'une attestation délivrée par l'établissement.

Les mentions délivrées sont :

Moyenne générale supérieure ou égale à 10/20 : mention passable

Moyenne générale supérieure ou égale à 12/20 : mention assez bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 14/20 : mention bien

Moyenne générale supérieure ou égale à 16/20 : mention très bien

La mention peut être délivrée en 2^e session si l'étudiant a été défaillant à une ou plusieurs épreuves de la 1^{re} session pour cas de force majeure justifié et reconnu par le jury.

Extrait du rapport : *La composition du jury de délivrance du diplôme n'est pas précisée dans le document.*

Observation/réponse : Membres titulaires

Président : M. GALANOS Jean, MC HDR

Président suppléant : M. CHAUVET Vincent, Professeur

Mme GALANOS Christine, PRCE

Mme AILLAUD Murielle, PRCE

M. FARNALLIER Tristan, SPEA Expert-comptable

Suivi des diplômés

L'IAE prend acte que l'enquête d'insertion réalisée à 30 mois par l'Université de Toulon ne permet pas de disposer des indicateurs nécessaires pour un pilotage fin et adapté de ses formations. En conséquence, l'IAE prévoit d'intégrer une enquête d'insertion plus fine dans le cadre de sa démarche de certification Qualicert en cours, sous réserve de pouvoir recruter le personnel administratif dédié.

Conseil de perfectionnement et procédures d'autoévaluation

Extrait du rapport : *Un conseil de perfectionnement se réunit avec une fréquence qui n'est pas précisée*

Observation/réponse : *Le CP se réunit une fois par an au mois de juin. »*

Avec nos remerciements renouvelés pour ce travail constructif, veuillez recevoir, Monsieur le Directeur, l'assurance de nos sentiments les meilleurs.



A handwritten signature in blue ink, consisting of a stylized 'E' and 'B' followed by a horizontal line that ends in an arrowhead.

Éric BOUTIN
Président de l'Université de Toulon